

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE378

présenté par
Mme Dubié et M. Giraud

ARTICLE 9

A l'alinéa 2, après le mot :

« suivi »,

insérer le mot :

« annuel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à s'assurer que l'évaluation des objectifs du schéma pluriannuel de promotion des achats socialement responsables sera effectuée chaque année.